

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 21 avril 2008, à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 15 avril 2008 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

-----

### **Désignation d'un Secrétaire de séance**

M. LE MAIRE : Pour notre séance du ce jour, c'est Mme Vallaud Belkacem qui assurera les fonctions de Secrétaire.

Mme Vallaud Belkacem, Secrétaire, procède à l'appel nominal.

-----

### **Appel nominal**

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, M. Hémon, Mme Haguenauer, M. Tête, M. Philip, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconèche, Mme Rivoire, Mme Frih, M. Héral, Mme Chevassus, M. David, Mme Nachury, Mme Bertrix Vera, Mme Pesson, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, M. Lebuhotel, Mme Gleize, M. Havard, Mme D'anglejean, Mme de Lavernée, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud

Absents excusés : Mme Giovacchini, Mme Gouzou-Testud, Mme Roy, Mme Roure, M. Turcas, Mme Balas, M. Nardone, Mme Perraud, Mme Perrin-Gilbert, M. Royer

**Dépôts de pouvoirs** : M. Vesco, Mme Chichereau Dinguirard, Mme Rivoire, M. Maleski, M. Havard, Mme Berra, Mme Reynaud, M. Fournel, M. Sécheresse, Mme d'Anglejan, ont déposé un pouvoir pour voter au nom de

Mme Giovacchini, Mme Gouzou-Testud, Mme Roy, Mme Roure, M. Turcas,  
Mme Balas, M. Nardone, Mme Perraud, Mme Perrin-Gilbert, M. Royer

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : M. Delacroix  
a déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Hamelin

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de  
prendre acte qu'à l'ouverture de la séance le quorum est atteint.

-----

### **Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2008**

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris  
connaissance du procès-verbal de la séance du 21 mars 2008.

Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le  
mets aux voix.

(Adopté.)

-----

### **Désignation des secrétaires de séance**

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, pour le dépouillement des  
élections qui vont suivre, je vous propose de désigner les trois élus les plus  
jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin pour assurer les  
fonctions de secrétaires de notre assemblée, soit :

- Mme Vallaud-Belkacem Najat
- M. Héral Karim
- Mme Bouzerda Fouziya

Il n'y a pas d'opposition ?

(Adopté.)

-----

### **Hommage rendu par M. le Maire à Aimé Césaire**

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, comme vous avez pu le voir par l'hommage qui lui a été unanimement rendu, Aimé Césaire est mort et rentré dans l'histoire.

Je propose que la Ville de Lyon puisse s'associer à l'hommage qui lui a été rendu par la nation toute entière, en dénommant le prochain groupe scolaire qui sera réalisé à Lyon « Aimé Césaire ». En l'occurrence, il s'agira du groupe école primaire de la Buire dans le 3<sup>e</sup> arrondissement.

Ce sera la façon pour la Ville de Lyon de s'associer à l'hommage unanime qui a été porté à cet homme, qui incarnait, outre les valeurs propres de son peuple, des valeurs universelles.

Je crois que c'est un exemple pour les jeunes générations et que, être dans un groupe scolaire « Aimé Césaire » pourra porter à la méditation les jeunes générations, sur ce qu'est l'universalité de la condition humaine.

Donc, si vous en êtes tous d'accord, il en sera fait ainsi.

(Applaudissements.)

-----

### **Désignation de représentants dans divers organismes :**

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : « qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation ». Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Comme nous avons une liste relativement impressionnante de représentants à désigner, je vous propose de procéder à mains levées pour l'ensemble de ces désignations : il faut donc qu'il y ait l'unanimité de notre Conseil.

Y-a-t'il des Collègues qui s'opposent à cette procédure ? Non !  
Donc nous allons voter à mains levées pour les désignations qui vont suivre.

